

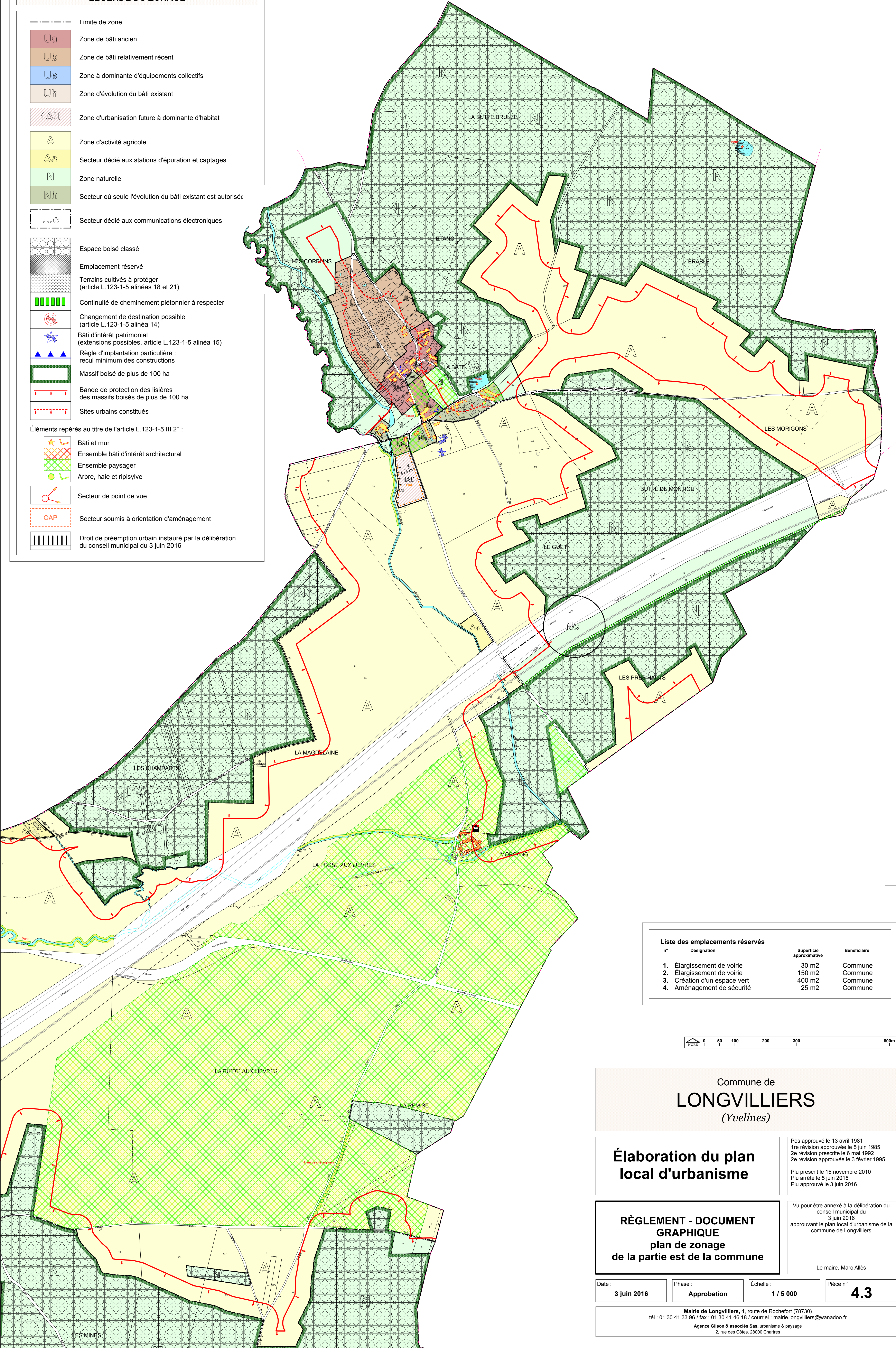
LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua Zone de bâti ancien
- Ub Zone de bâti relativement récent
- Ue Zone à dominante d'équipements collectifs
- Uh Zone d'évolution du bâti existant
- 1AU Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A Zone d'activité agricole
- As Secteur dédié aux stations d'épuration et captages
- N Zone naturelle
- Nh Secteur où seule l'évolution du bâti existant est autorisée
- C Secteur dédié aux communications électroniques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Terrains cultivés à protéger (article L.123-1-5 alinéas 18 et 21)
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Changement de destination possible (article L.123-1-5 alinéa 14)
- Bâti d'intérêt patrimonial (extensions possibles, article L.123-1-5 alinéa 15)
- Règle d'implantation particulière : recul minimum des constructions
- Massif boisé de plus de 100 ha
- Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 ha
- Sites urbains constitués

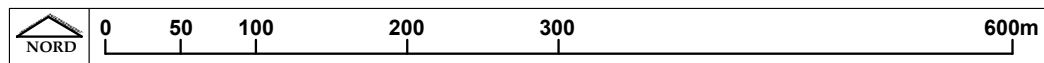
Éléments repérés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° :

- Bâti et mur
- Ensemble bâti d'intérêt architectural
- Ensemble paysager
- Arbre, haie et ripisylve
- Secteur de point de vue
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 3 juin 2016



Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Élargissement de voirie	30 m2	Commune
2.	Élargissement de voirie	150 m2	Commune
3.	Création d'un espace vert	400 m2	Commune
4.	Aménagement de sécurité	25 m2	Commune



Commune de
LONGVILLIERS
(Yvelines)

Élaboration du plan
local d'urbanisme

Pos approuvé le 13 avril 1981
1re révision approuvée le 5 juin 1985
2e révision prescrite le 6 mai 1992
2e révision approuvée le 3 février 1995

Plu prescrit le 15 novembre 2010
Plu arrêté le 5 juin 2015
Plu approuvé le 3 juin 2016

RÈGLEMENT - DOCUMENT
GRAPHIQUE
plan de zonage
de la partie est de la commune

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 3 juin 2016 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Longvilliers

Le maire, Marc Allès

Date :
3 juin 2016

Phase :
Approbation

Échelle :
1 / 5 000

Pièce n°
4.3

Mairie de Longvilliers, 4, route de Rochefort (78730)
tél : 01 30 41 33 96 / fax : 01 30 41 46 18 / courriel : mairie.longvilliers@wanadoo.fr
Agence Gilson & associés Sas, urbanisme & paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres